

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Autorisation au Maire de signer tous documents relatifs aux travaux rue de Boncourt : autorise, à l'unanimité, le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte relatif aux travaux de la rue de Boncourt.

Appel à projet auprès de la Région Hauts de France pour la redynamisation des centres villes et centres bourgs : décide, à l'unanimité, de solliciter la Région Hauts de France afin d'obtenir un accompagnement en ingénierie et bénéficier d'expertises dans le cadre de ce projet.

Budget annexe de l'eau potable :

- Compte administratif 2018 : approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget annexe eau potable (pour mémoire, le Maire n'a pas participé au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales).
- Compte de gestion 2018 : approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget annexe du service eau potable.

Affectation du résultat : approuve, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Compte 002, en section d'exploitation : **5 000.00 €**
- Compte 106, en section d'investissement : **27 423.39 €**

- Redevances et taxes : décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif de l'eau potable, pour la part consommation revenant à la collectivité.

Budget primitif 2019 : approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2019 du service eau potable comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	43 410.00	43 410.00
Investissement	102 205.00	102 205.00

Budget principal :

- Compte administratif 2018 : approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget principal (pour mémoire, le Maire ne pouvant pas participer au vote).
- Compte de gestion 2018 : approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget principal.
- Affectation du résultat : approuve, à l'unanimité, l'affectation suivante :
 - Compte 002, en section de fonctionnement : **94 000.00 €**
 - Compte 1068, en section d'investissement : **279 899.60 €**
- Fiscalité directe locale : approuve, à l'unanimité, le maintien des taux respectifs de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, fixés pour 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 19.77 % pour un produit attendu de 559 689.00 € ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.77 % pour un produit attendu de 705 249.00 € ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.20 % pour un produit attendu de 22 855.00 € ;
- Budget primitif 2019 : approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2019 du budget principal comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 712 168.00	2 712 168.00
Investissement	2 052 966.00	2 052 966.00